

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 4 mai 2020 à 18 h 30  
tenue en visioconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement  
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement par intérim  
Madame Brigitte BEAUDREAULT, Directrice des services administratifs  
Madame Elsa MARSOT, Directrice culture, sports, loisirs et développement social par intérim  
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics par intérim  
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 30.

---

**10.02 - Présentation**

Aucune présentation n'est faite.

---

**CA20 14 0123**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

---

**CA20 14 0124**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue  
le 6 avril 2020, à 18 h 30**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue  
le 6 avril 2020, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

### 10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, remercie les employés de l'arrondissement pour leur prestation de travail soit pour les services essentiels, soit offerte en mode télétravail ou effectuée auprès des organismes communautaires.

Elle ajoute que la situation de crise actuelle oblige l'arrondissement à entreprendre de nouvelles actions, notamment la mise sur pied d'une clinique mobile de dépistage de la COVID-19 pour les citoyens et pour d'autres pistes de solutions à mettre sur pied avec la collaboration des Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS). D'autres actions sont également mises en place ou le seront dès qu'il le sera possible, soit notamment l'implantation de corridors sanitaires, la recherche d'une rue à transformer en rue piétonne, la rédaction d'un bottin des ressources disponibles en ce temps de crise, des références écrites en diverses langues et la livraison à vélo pour aider les petits commerçants.

Ensuite, elle explique que le déconfinement se fait tranquillement à l'arrondissement, par exemple l'émission de permis est en place sur prise de rendez-vous, le ménage du printemps est en cours et une ouverture très progressive des jardins communautaires est à venir. Elle précise que l'arrondissement suit les directives du gouvernement du Québec et de la Direction régionale de la santé publique, notamment en ce qui a trait à l'ouverture éventuelle des installations sportives et culturelles et également relativement à la recommandation du port du couvre-visage.

Par ailleurs, elle traite de l'avis de motion relatif à un projet de règlement qui protégera le parc locatif de logements en venant restreindre la conversion en maison unifamiliale par les propriétaires. Elle ajoute qu'actuellement le conseil d'arrondissement et la direction analysent les pistes possibles de réduction des dépenses pour 2020 ou le report de certaines dépenses, mais toujours en ayant à cœur le maintien des services aux citoyens et leur qualité de vie ainsi que le maintien du soutien financier aux OBNL. D'ailleurs, elle nomme différents dossiers de soutien financier aux organismes qui sont à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement.

Après les annonces effectuées par le conseiller, Josué Corvil, la mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, revient en précisant que le dossier sur la reconnaissance de 64 OBNL sera présenté à la séance du conseil du 1<sup>er</sup> juin 2020.

La conseillère, Mary Deros, remercie les citoyens qui suivent le conseil d'arrondissement en visioconférence pour une deuxième fois consécutive, étant donné que cette méthode est préconisée pour le respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale. Elle traite des mesures de déconfinement qui seront implantées graduellement et invite les citoyens à inculquer ces mesures auprès des jeunes qui retourneront à l'école éventuellement.

Elle présente ses sincères condoléances aux familles et aux proches des personnes décédées durant cette période difficile et souhaite un bon ramadan à la communauté musulmane, et ce, en valorisant la solidarité à distance. Elle remercie les organismes qui offrent un soutien de première ligne aux personnes les plus vulnérables pour combattre la pandémie et nomme plusieurs organismes implantés dans le quartier de Parc-extension. Elle remercie les citoyens qui ont posé des questions par courriel pour la présente séance, mais les invite également à communiquer par téléphone ou par courriel en tout temps, avec leur conseiller ou conseillère, s'ils ont des questions avant la prochaine séance du conseil. Elle termine en souhaitant une joyeuse « Fêtes des mères » à distance.

La conseillère, Rosannie Filato, traite de la livraison à vélo qui aide plusieurs petites entreprises locales dans la vente de leurs produits. Elle remercie également l'ensemble des employés de l'arrondissement et de la Ville en cette période difficile, notamment les pompiers pour leurs services essentiels qui fêteront d'ailleurs, la « Journée internationale des pompiers » le 4 mai 2020. Elle souligne également la contribution des travailleurs des services essentiels dans les domaines de la santé et de la sécurité. Elle mentionne ensuite l'initiative, créée par trois personnes, dont le nom est #JeMeSouviendrai qui vise à remercier tous les travailleurs des services essentiels, de toutes les origines, qui prennent soin des personnes malades. Cette initiative permet de reconnaître la diversité à Montréal.

Elle rappelle les consignes d'hygiène et de distanciation sociale à respecter dans les parcs en invitant les citoyens à privilégier les parcs locaux aux grands parcs. D'ailleurs, certains stationnements sont fermés, notamment au parc Jarry et au parc Frédéric-Back. Elle rappelle que les citoyens peuvent utiliser le service d'information et de référence sur les services communautaires, publics et parapublics du 211, accessible par téléphone ou en utilisant le formulaire par courriel.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, exprime aux citoyens sa compréhension en cette période difficile, et ce, notamment en raison des mesures de distanciation sociale à respecter. Il traite de la clinique mobile de dépistage de la COVID-19 et invite les citoyens symptomatiques à l'utiliser. Par ailleurs, il mentionne que le service en ligne est toujours disponible pour l'obtention de permis, malgré le fait que les citoyens peuvent dorénavant prendre rendez-vous à cet effet. De plus, il traite du ménage du printemps qui se poursuit et de la complexité, en période de pandémie, du travail d'analyse en matière de corridors scolaires, sanitaires et de pistes cyclables.

Il nomme des dossiers à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement, soit le projet de Règlement 01-283-108 visant à éviter la reprise de logements et l'adoption du Règlement modifiant la Règlement régissant la démolition d'immeubles qui ajoute l'exigence d'une garantie bancaire. Ensuite, il précise que l'analyse

des compressions budgétaires possibles se fait dans l'objectif de maintenir les services aux citoyens. Il termine en souhaitant une bonne « Fêtes des mères » le 10 mai 2020.

Le conseiller, Josué Corvil, s'adresse d'abord aux Michelloises et Michellois en les encourageant à suivre les directives de la Direction régionale de la santé publique, à être résilients et positifs durant cette période de crise de la COVID-19. Il remercie, pour leur travail, tous les OBNL du quartier, les Tables de quartier et tous les employés de l'équipe de Mme Nathalie Vaillancourt, directrice d'arrondissement. Il demande à la mairesse la possibilité d'inviter les conseillères et conseillers de l'arrondissement qui le désirent à se joindre aux rencontres avec les CIUSSS.

Il souligne ensuite diverses journées spéciales en mai, soit les journées mondiales du rire, de la Croix-Rouge, de l'hygiène des mains et de l'infirmière.

Il invite tous les citoyens symptomatiques du quartier à utiliser les services de la clinique mobile de dépistage de la COVID-19 qui se déplacera au centre de loisirs René-Goupil et les invite à respecter les consignes de santé publique et à inculquer ces consignes auprès des enfants qui retourneront éventuellement à l'école. Il termine en souhaitant à son tour une joyeuse « Fêtes des mères » à toutes les mamans et une bonne continuité du ramadan pour la communauté musulmane.

---

#### 10.06 - Période de questions du public

À 19 h 05, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions par courriel entre le jeudi 30 avril à midi et le lundi 4 mai à midi.

Vanessa Sykes Tremblay	Fracture numérique
Fanny Lemay	Propreté des rues
Lucie Godin	Propreté des rues
Jean Fradet	Propreté des rues
Claude Duval	Ruelles vertes
Fannie Grimard-Moisan	Restriction de stationnement
Louis-Philippe Codère	Corridor sanitaire
Samiha Hossain	Corridor sanitaire
Jonathan De Luca	Corridor sanitaire
Susan Keys	Corridor sanitaire
Gérald Greco	Réseau piste cyclable
Alain Vadnais	Entretien plate-bande
Simon Ambeault	Organismes communautaires – déconfinement
Alexandra Regaldo	Fourniture de masques
Emmanuela Zama	Communication – information COVID
Pierre Fritzner	Atténuation COVID
Béatrice Calmel	Limite de vitesse
Érica Schmitz	Règlement 01-283-108

N'ayant aucune autre intervention reçue par courriel de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de question close à 19 h 40.

---

### 10.07- Période de questions des membres du conseil

À 19 h 40, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

---

#### CA20 14 0125

##### **Proclamation de la Semaine de la sécurité civile du 3 au 9 mai 2020.**

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité civile est une initiative de sensibilisation nationale qui a lieu chaque année, depuis 1996;

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité civile sert à nous rappeler qu'il est important d'être prêt pour faire face à diverses situations d'urgence telles une inondation, une longue panne de courant ou des vents violents;

CONSIDÉRANT que cette semaine incite les citoyens à prendre des mesures simples, comme connaître les risques, préparer un plan d'urgence et avoir une trousse de secours, afin d'être mieux préparés à faire face à tout type d'urgence;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 3 au 9 mai 2020, Semaine de la sécurité civile.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

#### CA20 14 0126

##### **Proclamation de la Semaine nationale des soins palliatifs du 4 au 10 mai 2020.**

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale des soins palliatifs donne l'occasion aux Canadiens de tous les horizons, de toutes les croyances et de toutes les valeurs, de réfléchir à l'importance de la qualité de vie dans les derniers moments de la vie;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 4 au 10 mai 2020, Semaine nationale des soins palliatifs.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

#### CA20 14 0127

##### **Proclamation de la Semaine québécoise des familles du 11 au 17 mai 2020.**

CONSIDÉRANT l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intérogénération;

CONSIDÉRANT l'importance de la contribution des familles au développement et au mieux-être social, culturel et économique de la collectivité;

CONSIDÉRANT que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 11 au 17 mai 2020, Semaine québécoise des familles.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

#### CA20 14 0128

**Octroyer un contrat aux quatre plus bas soumissionnaires conformes, pour un service de location de lave trottoirs avec opérateurs pour le nettoyage des trottoirs, aux prix de leur soumission, soit Les Équipements Benco (Canada) ltée (LOT 2) au montant de 34 345,91 \$, Les Entrepreneurs Bucaro inc. (LOT 3) au montant de 14 877,99 \$, Les Excavations Payette ltée (LOT 4) au montant de 20 745,51 \$ et Déneigement et Excavation M. Gauthier inc. (LOT 5) au montant de 20 182,25 \$, pour une somme maximale de 90 151,66 \$, taxes incluses - appel d'offres public 20-18010 (7 soumissionnaires).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat aux quatre plus bas soumissionnaires conformes, pour un service de location de lave trottoirs avec opérateurs pour le nettoyage des trottoirs, aux prix de leur soumission, soit Les Équipements Benco (Canada) ltée (LOT 2) au montant de 34 345,91 \$, Les Entrepreneurs Bucaro inc. (LOT 3) au montant de 14 877,99 \$, Les Excavations Payette ltée (LOT 4) au montant de 20 745,51 \$, Déneigement et Excavation M. Gauthier inc. (LOT 5) au montant de 20 182,25 \$, pour une somme maximale de 90 151,66 \$, taxes incluses - appel d'offres public 20-18010 (7 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1204969004

---

#### CA20 14 0129

**Accorder une contribution financière totalisant 334 401 \$ à trois organismes de l'arrondissement, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), comme suit : 78 282 \$ à l'Association des locataires de Villeray, 166 119 \$ au Centre éducatif et communautaire René-Goupil et 90 000 \$ au Comité d'action de Parc-Extension et approuver les projets de conventions à cette fin.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 334 401 \$ à trois organismes de l'arrondissement, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), comme suit :
  - 78 282 \$ à l'Association des locataires de Villeray;
  - 166 119 \$ au Centre éducatif et communautaire René-Goupil;
  - 90 000 \$ au Comité d'action de Parc-Extension;
2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1204819001

---

#### CA20 14 0130

**Accorder une contribution financière totalisant 41 998 \$ à trois organismes de l'arrondissement, pour l'année 2020, dans le cadre de la Politique de l'enfant, comme suit : 14 000 \$ à Afrique au féminin, 13 998 \$ à la Maison de quartier Villeray et 14 000 \$ à Ressource Action-Alimentation Parc-Extension et approuver les projets de conventions à cette fin.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 41 998 \$ à trois organismes de l'arrondissement, pour l'année 2020, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020, comme suit :
  - 14 000 \$ à Afrique au féminin;
  - 13 998 \$ à Maison de quartier Villeray;
  - 14 000 \$ à Ressource Action-Alimentation de Parc-Extension;
2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1204819003

---

#### CA20 14 0131

**Accorder une contribution financière de 58 365 \$ à Vivre Saint-Michel en santé afin de réaliser une partie du plan de quartier en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, pour l'année 2020, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) et approuver le projet de convention à cette fin.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 58 365 \$ à Vivre Saint-Michel en santé pour l'année 2020, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI);
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1207644008

---

**CA20 14 0132**

**Accorder une contribution financière de 42 000 \$ au Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse, pour l'année 2020, dans le cadre du « Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020 » et approuver le projet de convention à cette fin.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 42 000 \$ au Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc., pour l'année 2020, dans le cadre du « Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020 »;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1203356009

---

**CA20 14 0133**

**Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2020, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2020, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1201309005

---

**CA20 14 0134**

**Disposer, à titre gratuit, de biens en faveur de l'organisme La maison de quartier Villeray, dans le cadre du déménagement des bureaux de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement du centre communautaire Villeray vers le centre Le Patro le Prevost.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de disposer, à titre gratuit, de biens en faveur de l'organisme La maison de quartier Villeray, dans le cadre du déménagement des bureaux de la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement du centre communautaire Villeray vers le centre Le Patro le Prevost.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1208469001

---

**CA20 14 0135**

**Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2020 afin d'y devancer la date de la séance du mois de juillet au jeudi 2 juillet.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2020 afin d'y devancer la date de la séance du mois de juillet au jeudi 2 juillet.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1191766005

---

**CA20 14 0136**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de 2 étages abritant 4 logements sur la propriété correspondant au lot 1 743 467 situé sur la rue des Prairies.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans des pages A-001, A-100, A-101, A-102, A-201 et A-301 du document intitulé « Multilogement rue Prairie » daté du 7 avril 2020, préparés par la firme Thivierge Architecte visant la construction d'un bâtiment de 2 étages abritant 4 logements sur la propriété correspondant au lot 1 743 467 situé sur la rue des Prairies et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1208053003

---

**CA20 14 0137**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de 2 étages abritant 4 logements sur la propriété correspondant au lot 1 743 469 situé sur la rue des Prairies.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans des pages A-001, A-100, A-101, A-102, A-201 et A-301 du document intitulé « Multilogement rue Prairie » daté du 7 avril 2020, préparés par la firme Thivierge Architecte visant la construction d'un bâtiment de 2 étages abritant 4 logements sur la propriété correspondant au lot 1 743 469 situé sur la rue des Prairies et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1208053002

---



**CA20 14 0138**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite sur le site de l'école Marie-Favery, situé au 7725, rue Boyer.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « CSDM - École Marie-Favery - Amélioration de l'accessibilité - lot 1, Année 1 », datés du 28 février 2020, préparés par Bergeron Bouthillier Architectes visant la construction d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite sur le site de l'école Marie-Favery situé au 7725, rue Boyer et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1201010005

---

**CA20 14 0139**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment résidentiel de 2 étages et de 3 logements incluant une construction hors toit au 660, rue Saint-Élie.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A001, A103, A301, A302, A304 à A307, A352 datés du 1<sup>er</sup> avril 2020 et le plan A101, daté du 24 avril 2020, préparés par L. McComber - architecture vivante, visant la construction d'un bâtiment résidentiel de 2 étages et de 3 logements incluant une construction hors toit au 660, rue Saint-Élie et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 27 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1201385009

---

**CA20 14 0140**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment mixte, de 4 étages, avec construction hors toit, sur les propriétés situées aux 8300 à 8360, boulevard Saint-Laurent.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans intitulés « Projet résidentiel et commercial - 8300, 8360 bld St-Laurent, Montréal, Québec », « Nouveau projet résidentiel et commercial » et « Socle carré pour transformateur triphasé préfabriqué en béton armé », préparés par Fischer Rasmussen Whitefield architectes, Meta-Forme paysages et Lecuyer innovation béton, visant la construction d'un bâtiment mixte, de 4 étages, avec construction hors toit, sur les propriétés situées aux 8300 à 8360, boulevard Saint-Laurent et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 22 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1201010004

---

**CA20 14 0141**

**Avis de motion et adoption du premier projet de Règlement 01-283-108 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels ».**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli et dépôt pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-108 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels ».

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**

d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-108 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels ».

Adopté à l'unanimité.

40.06 1206996006

---

**CA20 14 0142**

**Adopter, avec modifications, le Règlement RCA04-14007-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement » afin d'apporter des ajustements requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement 01-283-107 et de formaliser l'exigence de fournir une garantie bancaire dans le cas d'une démolition nécessitant l'autorisation du comité.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du Règlement RCA04-14007-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension » afin d'apporter des ajustements requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et le Règlement 01-283-107 et de formaliser l'exigence de fournir une garantie bancaire dans le cas d'une démolition nécessitant l'autorisation du comité a été donné le 6 avril 2020, et le projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une modification a été apportée à l'article 11 du projet de règlement relatif aux montants exigibles en garanties bancaires;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA04-14007-5 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter, avec modifications, le Règlement RCA04-14007-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension » afin d'apporter des ajustements requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et le Règlement 01-283-107 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement et de formaliser l'exigence de fournir une garantie bancaire dans le cas d'une démolition nécessitant l'autorisation du comité.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1198053016

---

**Levée de la séance**

La séance est levée à 19 h 55.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Giuliana FUMAGALLI  
Mairesse d'arrondissement

---

Lyne DESLAURIERS  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Giuliana FUMAGALLI  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020.